



La

Gazette

Frampasienne

N°1

Août 2020



La nouvelle
équipe
municipale
vous remercie
de votre
confiance et
vous souhaite
à toutes et tous
de bonnes
vacances.



De la gauche vers la droite :

Mr Jeanson Frédéric

Mr Thiriot Yann (2ème adjoint)

Mr Chauvet Nicolas

Mme Thiriot Aurélie

Mr Gaucheron Thierry (Mr le maire)

Mr Sulis Florian

Mr Krompholtz Didier (1er adjoint)

Mr Benoist Romuald

Mr Dubois Nicolas

Mr Boespflug Pascal

Mme Jeanson Marie



Potagers Communaux



La municipalité a réparti
et mis à disposition des
Frampasiens des potagers
sur sa commune.

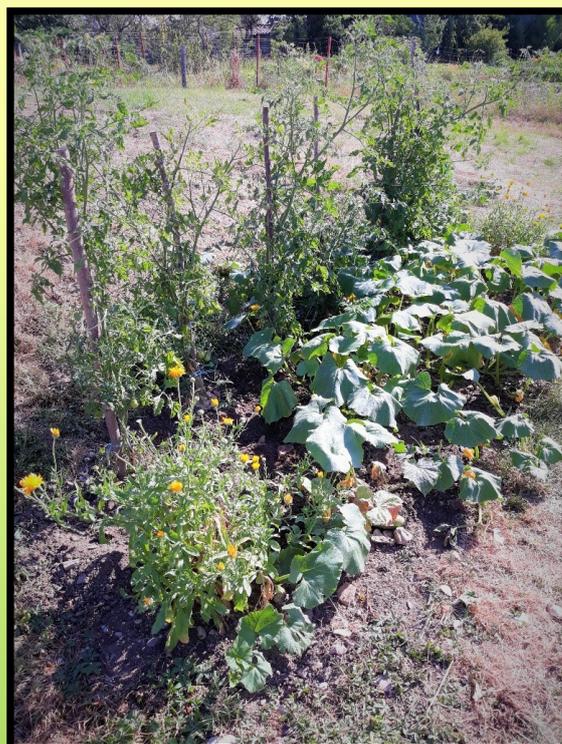


Ces espaces à partager sont
entretenus par les employés
communaux et sont acces-
sibles à tous gratuitement.

*Tomates, artichauts, concombres, courgettes,
courges, potimarrons, piments, poivrons*



C'est un concept citoyen et solidaire qui, à
notre échelle locale, permettra à chacun
de profiter en libre service de légumes de
saisons.



Embellissement du village



La municipalité avait dans ses projets l'embellissement du village.



C'est chose faite avec la pose de 16 pots et massifs... et ce n'est qu'une première étape.



Sécurité Routière

La sécurité est
l'affaire de tous.



L'autre projet qui nous tenait à cœur est l'abaissement de la vitesse de traversée du village .

Nous avons procédé à l'installation de deux panneaux pédagogiques.

Nous espérons que ces panneaux (grâce à l'affichage de la vitesse en temps réel) sensibiliseront et inciteront les conducteurs à réduire leur vitesse.



De plus la modification à venir du carrefour au niveau de la salle des fêtes (pose d'un stop) permettra également de « casser » la vitesse des véhicules traversant Frampas.

Tranquillité du Village

Pour rappel, c'est l'arrêté n° 3143 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage qui réglemente les bruits susceptibles d'être dangereux, de porter atteinte à la tranquillité publique, de nuire à la santé de l'homme ou à son environnement.



A cet effet, les travaux de bricolage, de jardinage ... à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuse, bétonnière, etc) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Jours ouvrables :

De 8h30 à 12h et de 13h à 19h

Les samedis:

De 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés:

De 10h à 12h



Les occupants sont également tenus de prendre toutes les mesures afin que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits ménagers, musicaux, de baignades, d'animaux de compagnie ...



Equipements Communaux

Afin d'entretenir ses espaces verts la commune possède et investi dans du matériel.

Elle a notamment fait l'acquisition en 2019 d'un tracteur et d'une citerne à eau.



Le tracteur et sa citerne à eau.



Le tracteur-tondeuse sur sa remorque.





La pompe pour remplir la citerne.



Le motoculteur.



La débroussailleuse.



La tondeuse.



Informations Utiles

Numéro de téléphone de la mairie: 03 25 04 00 20

Courrier électronique de la mairie: mairiedeframpas@gmail.com

Horaires de permanence de la mairie :

- ◆ le lundi de 16hr30 à 18hr30
- ◆ le mercredi de 10hr30 à 12hr00
- ◆ le vendredi de 10hr00 à 12hr00
- ◆ le samedi de 11hr00 à 12hr00

Site internet de la mairie: <http://www.mairiedeframpas.fr/>

Navettes de bus gratuites pour le Der: (du 06 juillet au 31 août)

Départ de l'abribus de Frampas le mardi et vendredi (hors jours fériés) à 10h55.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site TICEA

<https://www.bus-ticea.com/fr/actualites/3/cet-ete-lagglomeration-vous-emmene-au-lac-du-der-a/10/13>

Bonnes vacances

à tous